En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, **Mères avec pouvoir** a l'obligation de tenir une assemblée annuelle à la fin de chaque année financière, où l'on présente les états financiers, le budget pour l'année suivante ainsi que le rapport annuel.

Consultez les rapports annuels de Mères avec pouvoir ci-bas:

- Rapport annuel 2026
- Rapport annuel 2025
- Rapport annuel 2024
- Rapport annuel 2023
- Rapport annuel 2022
- Rapport annuel 2021
- Rapport annuel 2020
- Rapport annuel 2019

Consultez les rapports annuels de la Fondation Mères avec pouvoir ci-dessous:

- Rapport annuel 2025
- Rapport annuel 2024
- Rapport annuel 2023